

Image not found or type unknown



## Couverture santé et radiation Pôle Emploi

Par **Machilou**, le **26/08/2009** à **21:41**

Bonsoir,

Ma fille est à la recherche d'un emploi et touche l'A.S.S. (allocation spécifique solidarité). Actuellement, elle bénéficie de la couverture santé traditionnelle (et non la CMU) et possède une complémentaire santé indépendante.

Qu'en sera-t-il si elle est radiée par le Pôle Emploi ?

Conservera-t-elle tout de même sa couverture santé à la Sécurité Sociale ?

Ou bien perdra-t-elle cette couverture santé du jour au lendemain ?

Et qu'en sera-t-il pour sa mutuelle complémentaire ?

Merci beaucoup pour tous vos avis importants !

P.S. : J'avais déjà posé cette question mais je l'ai supprimée suite à une erreur de saisie de ma part ; je n'ai pas encore l'habitude de ce forum. C'est pourquoi, je poste un nouveau message maintenant.